

Activité commerçante

AIDE AUX COMMERCES, UNE GRANDE PREMIERE !

C'est une initiative inédite : la création d'un règlement intercommunal d'aide aux commerces sur Millau Grands Causses.

Publié le 26 juillet 2021

Le soutien financier à travers ce règlement porte sur la modernisation des enseignes et des devantures. Il encourage ainsi la mise en adéquation des commerces du cœur de ville et des bourgs de villages avec le règlement local de publicité intercommunal, le fameux RLPi.
Ce règlement est la déclinaison, sur la communauté de communes, des dispositions nationales en matière d'intégration et de sobriété des enseignes, pré-enseignes et de la publicité.

L'enjeu est d'augmenter l'attractivité du centre-ville et des centres-bourgs par une meilleure harmonisation des enseignes et devantures, une meilleure coexistence de celles-ci avec le patrimoine bâti.

L'aide s'adresse à la fois aux commerçants, artisans et artistes visuels, dont la boutique se trouve dans la zone d'intervention éligible, dispose d'une vitrine ou d'un pas-de-porte et accueille du public.

Sont exclus de cette aide les commerces dont la surface de vente excède 400m2 et ceux dont le dernier chiffre d'affaires dépasse 1M€ HT.

Le soutien financier peut aller jusqu'à 20% du montant des travaux éligibles (montant ne devant pas être inférieur à 1000€) et est plafonné à 5 000€.
Ce plafond pourra être augmenté et ces règles d'éligibilité élargies, pour tout projet revêtant un intérêt stratégique pour le territoire. La communauté de communes prêtera une attention particulière aux travaux visant à adapter la taille des cellules commerciales et à résorber la vacance. Pour une redensification du tissu commercial en centre-ville et centres-bourgs.

A télécharger :

Réglement d'aide aux commerces

Carte du périmètre de l'opération de revitalisation du territoire - Ville de Millau